

CONDITIONS GENERALES DE VENTE
Maison sise 3, rue Ferd Schuman à L-5653 MONDORF-LES-BAINS

Le logement est vendu « clé en main », sans cuisine équipée.

L'acquéreur doit être bénéficiaire d'une prime de construction, délivrée par le Service des Aides au Logement – 11, rue de Hollerich L-1741 Luxembourg – Tel : 24 78 48 60. **La surface de la maison dépassant les 140 m2 la famille doit avoir au moins 3 enfants pour être éligible.**

DROIT D'EMPHYTEOSE : Le terrain sera cédé via un droit d'emphytéose, pour une durée de 99 ans. La redevance **annuelle** à payer par l'acquéreur sera de 50 € N.I.100 des prix à la consommation en 1948 (soit actuellement 431,57 €).

À l'expiration du droit d'emphytéose, le Fonds du logement se réserve l'option : a) soit de proposer une prolongation du droit d'emphytéose pour une durée et à des conditions à déterminer entre parties. b) soit de reprendre les constructions érigées sur les terrains contre paiement de la valeur du gros-œuvre fermé.

OBLIGATION D'HABITATION : L'acquéreur s'engagera à habiter lui-même le logement à titre de résidence principale et permanente, et ce pendant **toute la durée du droit d'emphytéose**. Le logement ne pourra être ni vendu, ni loué, ni affecté à d'autres fins que l'habitation, pendant toute la durée du droit d'emphytéose.

DROIT DE PREEMPTION : le Fonds disposera d'un droit de préemption pour toute la durée du droit d'emphytéose. Le prix que le Fonds aura à verser en cas de préemption sera égal au prix que l'acquéreur a payé au Fonds, majoré en fonction de l'indice du coût de construction (STATEC), et dépendra également des éventuelles moins-values occasionnées durant l'occupation des lieux.